

Accompagnant éducatif et social





Inscriptions 1 fois par an

> Rentrées Automne

à IRTS Montpellier

Diplôme d'Etat AES, niveau 3 Réformé par arreté du 30/08/2021, relatif au DE AES.

En 12 à 15 mois

En formation initiale, en situation d'emploi, en apprentissage (possible jusqu'à 30 ans), en contrat pro. ; et places financées par la Région (demandeurs d'emploi et/ou poursuite de scolarité)

Portes ouvertes les 29 janvier et 16 février 2022

Rencontres, Visio, infos col'... Infos actualisées sur www.irtsmontpellier.fr

Le métier

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social



Un premier niveau de diplôme pour lutter contre la vulnérabiblité et le handicap



3.4 millions de Français seront dépendants en 2060

300 000 emplois d'aide à domicile à pouvoir d'ici 2030

Plus de 350 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés en France grâce à un accompagnement.

Fonctions:

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe pluri-professionnelle il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés dans le respect de la personne, de ses choix et de son consentement. Il établit une relation attentive et bienveillante de proximité, en fonctions des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales). Il accompagne la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, aide aux déplacement ...) en fonction de ses capacités et de ses choix. Lorsqu'il exerce au sein d'une institution ou d'un service, il inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement.

La formation

THEORIQUE (567 h) ET PRATIQUE (840h)

En alternance entre des temps à l'IRTS (567 h.) et des temps de formation sur les terrains professionnels (840 h.), la formation vise l'acquisition de 5 grands Domaines de compétences (DC)

formation pratique

840 h. de formation pratique,

répartie en 168 h. par blocs de compétence, si vous avez un parcours comprenant des dispenses.

Pour les personnes en situation d'emploi d'AES :

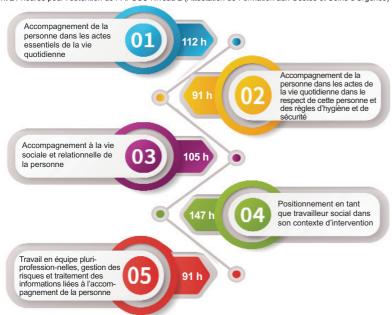
700 h. minimum sur le terrain employeur (professionnel), plus un stage externe à l'établissement de 140 h.

Pour les personnes en voie directe :

840 h. de stage, scindées en 2 ou 3 stages.

formation théorique Formation complète composée de 5 blocs,

dont 21 heures pour l'obtention de l'AFGSU Niveau 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)



L'équipe

Une équipe de formateurs et de professionnels de terrain, avec un référent handicap

Référente pédagogique et suivi en entreprise : Hélèna Martin-Maes Référente administrative : Hélène Cardona Référente Handicap : Magali Bonnier

Objectifs de la formation

- La construction d'un positionnement professionnel étayé et la reconnaissance des compétences acquises par la réussite au diplôme.
- L'accès à l'emploi et le développement de l'employabilité des diplômés : veille sur le taux d'insertion professionnelle, les types de postes occupés et de contrats obtenus, les besoins en formation complémentaires ou associés au Diplôme d'Etat.

Modalités d'évaluation

Les évaluations formatives tout au long de la formation. Mise en place de contrôles continus et de temps d'évaluations sommatives répondant à l'arrêté du diplôme, ainsi qu'une épreuve finale, en fin de parcours organisée par la DREETS.

Pour valider son DEAES, l'apprenant doit avoir la moyenne au minimum dans chaque domaine de certification.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- L'adéquation des contenus de formation aux problématiques professionnelles est notre priorité, les représentants des terrains professionnels sont étroitement associés à leur conception.
- Les méthodes utilisées sont variées, en présentiel et en distanciel, magistrales et /ou participatives, en grand collectif et en petits groupes de travail.
- Une première période (en moyenne 4 à 6 mois) permettra une découverte du travail social et des champs d'intervention de l'AES. Elle posera les premiers jalons de la construction du positionnement professionnel, notamment par la situation d'emploi des personnes salariées et par une période de stage de 10 semaines pour les personnes en voie directe. Les 5 domaines de compétences seront mobilisés au travers d'attendus formalisés.
- Une deuxième période de formation aura pour objectif la compréhension des problématiques d'accompagnement et l'approfondissement du positionnement professionnel. Elle comportera un stage de 14 semaines pour les personnes en voie directe. Les salariés effectueront un stage de 140 heures qui leur apportera une autre vision de l'exercice professionnel.

Des visites pédagogiques sur les lieux de formation pratique sont systématiquement organisées.

Pour candidater

Modalités d'accès

Pré-requis : il n'y a pas de conditions de diplômes pour accéder à la formation. Le dépôt d'un dossier de candidature ouvre l'accès à la formation de droit pour :

- Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'arrêté réformant le DEAES du 30/8/2021 ;
- Les lauréats de l'Institut de l'engagement :
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation:
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles.

Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation. En cas de saturation des places disponibles par des candidats relevant des cinq situations mentionnées, l'établissement de formation pourra retenir en priorité les candidats avant acquis l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du présent arrêté par ordre d'ancienneté de leur délivrance.

Pour les autres candidats, l'admission en formation est subordonnée au dépôt d'un dossier de candidature et à son évaluation. Les candidats dont le dossier de candidature a été retenu présentent une épreuve orale d'admission. A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.

Voies d'accès :

- Par la situation d'emploi (ex : contrat de professionnalisation,) ou et en Cours d'emploi hors secteur (OPCO)

- Par la voie de l'apprentissage,

- Par le dispositif des places financées par la Région : en tant que demandeur d'emploi ou en poursuite de scolarité. Nombre de places limité établie par ordre de mérite.

Délai d'accès: 1 rentrée par an possible. selon statut.

Coûts: se reporter au site web

Calendrier: 1 promotion par an: Dépôt des dossiers : février à septembre Rentrée : novembre

Allègements

Les dispenses sont réglementaires (cf. tableau des dispenses sur le site Web). Elles font l'objet d'une demande et sont étudiées au cours d'un entretien de positionnement avant l'entrée en formation.

Des allègements sont possibles en fonction des diplômes antérieurs obtenus. Ils font l'objet d'une demande et d'un entretien de positionnement avant l'entrée en formation.

IMPORTANT > Si vous avez déjà le DEAMP ou le DEAVS, vous pouvez obtenir un certificat de spécialité : votre formation comprendra 126 h. de formation théorique de « compétences liées à la spécialité » et 168 h. de stage pratique en lien avec la spécialité.

Apprentissage Depuis janvier 2020, ouverture à l'apprentissage de toutes nos formations diplômantes en travail social (tous niveaux) avec le nouveau Centre de Formation des Apprentis de l'Intervention Sociale (CFA IS).



Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

irts Montpellier

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022. 34077 Montpellier cedex 3. 04 67 07 02 30 / irtsmontpellier@faire-ess.fr



+ d'infos irtsmontpellier.fr infometier@faire-ess.fr





Nos campus et formations sont accessibles ux personnes en situation de handicap